

Piratage dans l'industrie du logiciel

Référence : McKenna, A. « Piratage : à qui la faute? » *La Presse*, 26 avril 2006.

Mots clés : protection; droit d'auteur; piratage.

Contexte :

L'industrie canadienne du logiciel connaissait une période difficile en raison des nombreux piratages informatiques qui survenaient sur le Web.

Problème identifié :

Les lois régissant la propriété intellectuelle n'étaient pas encore adaptées aux nouvelles réalités des médias numériques. De plus, le service de police en droit de sévir ne considérait pas le piratage informatique comme une priorité.

Causes du problème :

D'une part, l'industrie du logiciel ne détenait pas les moyens juridiques nécessaires pour identifier les pirates informatiques et tenter des poursuites contre eux; d'autre part, de nombreuses compagnies utilisaient illégalement des logiciels piratés. Par exemple, cela fut le cas pour une compagnie québécoise qui avait pris en flagrant délit une firme de diffusion produisant du contenu à partir d'une version piratée de son logiciel.

Objectifs à atteindre :

L'industrie du logiciel voulait sensibiliser les consommateurs ainsi que les entreprises à l'importance d'utiliser des versions non piratées des logiciels afin de soutenir les acteurs de cette industrie.

Solution envisagée :

Il fallait que les entreprises s'adaptent aux changements survenus depuis l'avènement d'Internet.

Mise en œuvre de la solution :

Pour sa part, une entreprise québécoise qui s'était fait pirater plus de 12 000 exemplaires de son logiciel de correcteur de texte sur des sites de partage de fichiers en pair-à-pair avait trouvé une solution pour contrer son problème de piratage. Elle distribuait maintenant un de ses logiciels grâce à une application disponible via Internet et hébergée sur un serveur central. Cette forme de distribution serait, selon l'entreprise, pratiquement impossible à pirater.

Résultats atteints :

Pour l'industrie canadienne des logiciels, il restait plusieurs défis à surmonter quant au piratage informatique. Par ailleurs, les entreprises œuvrant dans cette industrie devaient prendre exemple sur les industries de la musique et de la télévision qui, elles, avaient innové pour protéger leurs services du piratage. Ces dernières offraient dorénavant de nouvelles plateformes par l'intermédiaire desquelles leurs produits étaient téléchargeables.